

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement de concordance numéro 2021-10-272 amendant le plan d'urbanisme numéro 90-07-154 est entré en vigueur le 13 janvier 2022 à la suite de l'émission du certificat de conformité émis par le secrétaire-trésorier de la MRC des Appalaches.
2. Une copie du règlement de concordance numéro 2021-10-272 est disponible pour consultation au bureau municipal au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus du lundi au jeudi, de 8 heures à midi et de 13 heures à 16 heures 30 ou sur le site internet de la municipalité au municipalites-du-quebec.ca/sacre-coeur-de-jesus/ .

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 10 février 2022



Sylvie Mercier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement de concordance numéro 2021-10-273 amendant le règlement de zonage numéro 90-07-156 est entré en vigueur le 13 janvier 2022 à la suite de l'émission du certificat de conformité émis par le secrétaire-trésorier de la MRC des Appalaches.
2. Une copie du règlement de concordance numéro 2021-10-273 est disponible pour consultation au bureau municipal au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus du lundi au jeudi, de 8 heures à midi et de 13 heures à 16 heures 30 ou sur le site internet de la municipalité au municipalites-du-quebec.ca/sacre-coeur-de-jesus/ .

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 10 février 2022



Sylvie Mercier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 2021-10-274 amendant le règlement de lotissement numéro 90-07-155 est entré en vigueur le 13 janvier 2022 à la suite de l'émission du certificat de conformité émis par le secrétaire-trésorier de la MRC des Appalaches.
2. Une copie du règlement numéro 2021-10-274 est disponible pour consultation au bureau municipal au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus du lundi au jeudi, de 8 heures à midi et de 13 heures à 16 heures 30 ou sur le site internet de la municipalité au municipalites-du-quebec.ca/sacre-coeur-de-jesus/.

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 10 février 2022


Sylvie Mercier

Directrice générale et secrétaire-trésorière